



Commission
européenne

L'Initiative pour l'entrepreneuriat social

de la Commission européenne

Marché intérieur
et services



La version électronique de la présente brochure est disponible à l'adresse :
http://ec.europa.eu/internal_market/publications/docs/sbi-brochure/sbi-brochure-web_fr.pdf

Pour obtenir des informations ou des exemplaires papier supplémentaires, veuillez contacter :

DG marché intérieur et services

Unité O1 – Politique du marché unique, Relations avec le Conseil
Équipe SBI

Coordinateurs politiques :

Pia Holmen – Tél. +32 22954369 – pia.holmen@ec.europa.eu

Jean-Claude Mizzi – Tél. +32 22958080 – jeanclaudemizzi@ec.europa.eu

Secrétariat :

Tél. +32 22954491 - MARKT-SOCIAL-BUSINESS@ec.europa.eu

L'Initiative pour l'entrepreneuriat social de la Commission européenne



José Manuel Barroso, président de la Commission européenne :

« L'entreprise sociale peut assurément s'avérer un excellent programme pour le changement. Pour obtenir de meilleurs résultats pour le bien commun, pour montrer qu'il est possible d'agir de manière plus responsable et plus équitable, tout en restant performant sur les marchés, et pour devenir un véritable moteur de la croissance dans l'UE. L'Europe ne doit pas seulement s'inscrire dans ces changements, elle doit aussi montrer la voie ».



Antonio Tajani, vice-président de la Commission européenne chargé de l'industrie et de l'entrepreneuriat :

« L'entreprise sociale est une source de potentiel encore inexploité sur notre marché unique. Elle constitue un bon exemple d'approche commerciale, à la fois responsable et favorable à la croissance et à l'emploi ».



Michel Barnier, commissaire européen chargé du marché intérieur et des services : *« Les entreprises sociales poursuivent des objectifs de développement social, éthique ou environnemental, mais elles doivent aussi respecter un modèle économique. Elles doivent équilibrer leurs comptes et gagner suffisamment d'argent pour pouvoir réinvestir dans l'avenir ».*



László Andor, commissaire européen à l'emploi, aux affaires sociales et à l'inclusion :

« L'Initiative pour l'entrepreneuriat social engage les gouvernements nationaux et régionaux et leurs partenaires à développer un environnement favorable aux entreprises sociales, à intensifier les efforts aux niveaux national et régional, et à utiliser au mieux les fonds structurels et les autres sources de financement disponibles ».

L'économie sociale dans l'Union européenne :

- 10 % de l'économie européenne (PIB)
- Plus de 11 millions de travailleurs, 4,5 % de la population active de l'UE

L'entrepreneuriat social dans l'Union européenne :

- 7,5 % de la population active en Finlande, 5,7 % au Royaume-Uni, 5,4 % en Slovénie, 4,1 % en Belgique, 3,3 % en Italie, 3,1 % en France, etc.
- 1 entreprise sur 4 nouvellement créées chaque année dans l'Union européenne, et jusqu'à 1 sur 3 en Finlande, en France et en Belgique.

Qu'est-ce qu'une entreprise sociale? Quel intérêt présente-t-elle pour l'Union européenne?

Une **entreprise sociale** est une entreprise :

- dont le principal objectif est d'avoir une incidence sociale plutôt que de générer du profit pour ses propriétaires ou ses partenaires,
- qui utilise ses excédents principalement pour réaliser ces objectifs sociaux,
- qui est gérée par un entrepreneur social de manière responsable, transparente et innovante, notamment en associant les employés, les clients et les parties prenantes concernées par ses activités.

Le **principal objectif** des entreprises sociales est d'avoir un impact fort sur la société, sur l'environnement et sur la communauté locale.

En répondant par l'innovation sociale à des besoins non encore satisfaits, les entreprises sociales participent ainsi d'une croissance intelligente. Ainsi, de nombreuses entreprises sociales trouvent logique d'encourager leurs employés à acquérir des compétences et à les maintenir à niveau.

Par la prise en compte de leur impact environnemental et par leur vision de long terme, elles façonnent en outre une croissance durable. Par exemple, les entreprises sociales développent souvent des moyens efficaces pour réduire leurs émissions et leurs déchets ou pour utiliser les ressources naturelles.

De plus, par leur accent mis sur l'humain et sur la cohésion sociale, les entreprises sociales sont au cœur de la croissance inclusive : elles créent des emplois durables pour les femmes, les jeunes et les personnes âgées.

En d'autres termes, elles ont essentiellement pour but d'organiser les transformations sociales et économiques qui contribuent aux objectifs de la Stratégie Europe 2020.



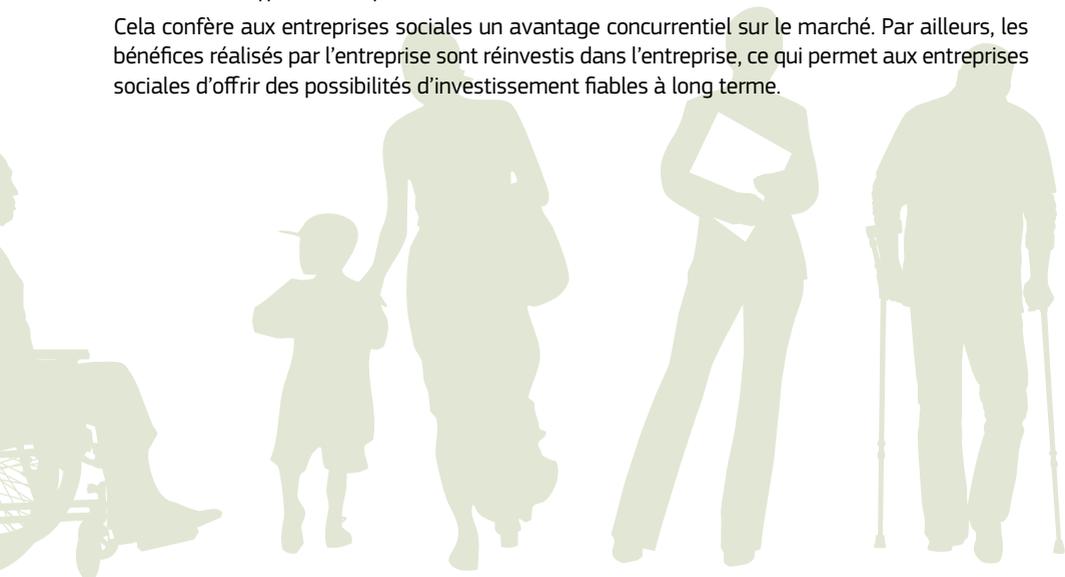
Exemples d'entreprises sociales

Pourquoi ont-elles autant de succès?

- En **Roumanie**, une entreprise de 5 employés et 5 volontaires fournit depuis 1996 des services culturels en langue roumaine à près de 90 000 aveugles, en adaptant les supports à leurs besoins (notamment les livres lus et les films adaptés).
- En 2004, en **France**, une entreprise a mis en place un concept innovant de services de lavage de voiture sans eau, avec des produits biodégradables, en employant du personnel non qualifié ou marginalisé pour le réintégrer sur le marché du travail.
- En **Hongrie**, une fondation a créé un restaurant qui emploie des personnes handicapées (40 employés), leur offre une formation et leur fournit un service de garde d'enfants pour assurer la transition vers un emploi stable.
- Aux **Pays-Bas**, une entreprise apprend à lire en utilisant des outils numériques innovants et une méthode fondée sur le jeu. La méthode est particulièrement adaptée aux enfants hyperactifs ou autistes, mais également aux analphabètes et aux immigrants.
- En **Pologne**, une coopérative sociale constituée par deux associations emploie des chômeurs de longue durée et des personnes handicapées et offre sur le marché une variété de services : services de restauration et traiteur, petits travaux de construction et artisanat, formation à l'inclusion professionnelle de personnes défavorisées.

Les employés se sentent bien dans leur travail, ce qui a des répercussions sur les autres personnes et sur leur environnement. Non seulement l'attitude du personnel garantit la cohérence et la fiabilité des activités de l'entreprise, mais elle peut entraîner des changements profonds sans nécessairement exiger les ressources d'une entreprise «normale» : les employés sont deux fois moins susceptibles de s'absenter pour cause de maladie ou de quitter définitivement l'entreprise, ce qui permet de réduire les coûts. Par ailleurs, les frais de gestion et d'administration sont inférieurs à ceux de nombreuses entreprises équivalentes et les salaires sont plus modérés que dans d'autres types d'entreprises.

Cela confère aux entreprises sociales un avantage concurrentiel sur le marché. Par ailleurs, les bénéfices réalisés par l'entreprise sont réinvestis dans l'entreprise, ce qui permet aux entreprises sociales d'offrir des possibilités d'investissement fiables à long terme.



Initiative pour l'entrepreneuriat social

Résultats obtenus à ce jour

L'initiative pour l'entrepreneuriat social, lancée en 2011, s'appuie sur trois grands axes pour changer les choses et améliorer la situation sur le terrain pour les entreprises sociales :

1. améliorer l'accès au financement;
2. améliorer la visibilité des entreprises sociales;
3. optimiser l'environnement juridique.

Depuis ce lancement, de nombreux progrès ont été réalisés. Les institutions de l'UE ont progressé sur ces trois points. L'événement «**Entrepreneurs sociaux — Prenez la parole !**» qui s'est tenu à **Strasbourg les 16 et 17 janvier 2014** a été l'occasion à la fois d'établir le bilan des résultats obtenus jusqu'à présent et de définir des actions utiles pour l'avenir. Voici un aperçu de ce qui a été accompli.

1. AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AU FINANCEMENT POUR LES ENTREPRISES SOCIALES

- Des **fonds publics** ont été mobilisés pour aider les entreprises sociales. Le **programme pour l'emploi et l'innovation sociale** a été ouvert aux entreprises sociales afin de soutenir le développement du marché de l'investissement social à hauteur de 85 millions d'euros et de leur faciliter l'accès aux capitaux par des instruments assimilables à des prêts de 2014 à 2020. Pour la même période, une réforme des **Fonds structurels** a permis aux États membres d'affecter des fonds structurels au financement d'entreprises sociales.
- Mais le secteur a également besoin d'**investissements privés**. L'Europe a donc créé un instrument, le **fonds d'entrepreneuriat social européen**, pour aider les entreprises sociales à accéder plus facilement aux ressources financières et aider les investisseurs à sélectionner des investissements à réaliser dans les entreprises du secteur social. Les investisseurs peuvent recourir au «passeport européen» depuis juillet 2013. Pour améliorer encore l'accès aux capitaux privés, le règlement sur les **fonds de capital-risque** a créé un nouveau label «fonds de capital-risque européen» et autorisera la commercialisation et l'expansion de tels fonds dans l'ensemble de l'UE, qui se développeront selon un ensemble de règles uniforme.
- Le développement des **bourses sociales** se poursuit également, dans le but de créer une plateforme européenne qui permette d'échanger des parts d'entreprises sociales sur une bourse régulée par une autorité des services financiers. Dans le même temps, des travaux sont en cours en vue d'exploiter d'autres méthodes de financement. En octobre 2013, un «code de bonne conduite pour l'octroi de **microcrédits**» a été publié afin de permettre au secteur de faire face aux défis de l'accès au financement à long terme. En outre, le **financement participatif** prend de plus en plus d'importance. Actuellement, des informations sont collectées sur la levée de fonds par l'internet dans l'ensemble de l'Europe et une réflexion est en cours sur la valeur ajoutée d'une éventuelle action au niveau de l'Union.

Pour de plus amples détails sur l'ensemble des initiatives destinées à améliorer l'accès au financement, voir le site:

http://ec.europa.eu/internal_market/social_business/index_fr.htm

2. AUGMENTER LA VISIBILITÉ DES ENTREPRISES SOCIALES

- La plateforme électronique **Social Innovation Europe** a été mise en place afin d'accroître la visibilité des entreprises sociales. Elle aide aussi les entrepreneurs sociaux à communiquer et à partager des informations sur les dernières nouveautés dans le domaine. Un autre instrument propice au secteur réside dans le financement provenant de programmes liés à l'éducation, tels que Jeunesse en action, Erasmus et autres, en faveur de l'**éducation et de la formation** des entrepreneurs sociaux en Europe. Le **forum des PME**, mis en place en 2010, procède du même objectif. Il s'agit d'une plateforme destinée à favoriser le dialogue et la compréhension entre les PME, les entreprises sociales et les établissements financiers, en examinant toutes les facettes d'un problème pour trouver des moyens de travailler ensemble à plus long terme.
- Dans le même temps, il est important d'**aider les autorités nationales** à comprendre le secteur, afin qu'elles puissent soutenir les écosystèmes locaux et nationaux d'entreprises sociales. Entre 2014 et 2020, une aide sera fournie pour établir et perfectionner des mécanismes de soutien à l'entreprise sociale. Le **«Guide de l'innovation sociale»** publié récemment contribuera également à la réalisation de cet objectif. Enfin, un **état des lieux** du secteur est en cours d'élaboration afin d'en établir une cartographie plus précise et de recueillir suffisamment de données fiables sur les entreprises sociales pour définir des axes d'intervention éventuels au niveau de l'UE afin de renforcer l'entrepreneuriat social. En fonction des résultats de cet état des lieux, une base de données des **labels et certifications applicables aux entreprises sociales** sera créée afin de renforcer la transparence de l'impact social réel des sociétés associées à des initiatives d'entreprises sociales.

Pour plus de détails sur toutes les initiatives visant à accroître la visibilité, voir le site:

http://ec.europa.eu/internal_market/social_business/index_fr.htm

3. OPTIMISATION DE L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE

- Pour améliorer l'environnement juridique, un premier aspect consiste à déterminer comment les autorités peuvent prendre en compte les spécificités des entreprises sociales. Le **paquet de mesures relatif à la réforme des marchés publics** adopté début 2014 encourage et habilite les autorités publiques à prendre en considération la totalité du cycle de vie des produits dans leurs décisions d'achat en tenant compte de critères sociaux intervenant dans le processus de production. Dans le même ordre d'idées, le paquet de mesures sur les services d'intérêt économique général lancé en 2011 permet aux autorités publiques de faire intervenir davantage de proportionnalité et de souplesse dans l'octroi d'**aides d'État aux entreprises sociales**, par le relèvement du seuil de dérogation à l'obligation de notification des compensations de services publics dans l'UE, qui est porté à 500 000 euros par entreprise sur une période de trois ans.
- Un autre aspect important concerne l'éventail de **formes juridiques** disponibles qui permettent de prendre en compte les besoins spécifiques des entreprises sociales. Dans cette optique, la Commission a adopté une proposition sur le statut de la **fondation européenne** afin de faciliter les activités transfrontières des fondations d'utilité publique. Ce projet est en cours de négociation entre les États membres. Il existe aussi une autre forme juridique déjà disponible : la **société coopérative européenne**. La Commission a procédé à une consultation publique afin de simplifier son statut actuel et de faciliter son utilisation. Une troisième forme juridique souvent utilisée par les entreprises sociales est la mutuelle. La Commission examine actuellement les pistes législatives et non législatives qui permettraient d'améliorer la situation actuelle des **mutuelles** en Europe.

Pour de plus amples détails sur l'ensemble des initiatives destinées à améliorer l'environnement juridique, voir le site :

http://ec.europa.eu/internal_market/social_business/index_fr.htm



Suivez-nous sur twitter : @socentEU

Printed by **OIB**

05.2014